

100 % de ces femmes, sur la base des trois perturbateurs endocriniens testés, les taux sont préoccupants.

Les résultats de l'étude mettent donc en exergue une augmentation des troubles relationnels et des difficultés chez ces enfants. Ils montrent que ces perturbateurs endocriniens perturbent profondément le développement du cerveau *in utero*. À présent, nous en sommes sûrs.

La nouveauté dans cette étude réside dans le fait qu'un produit très répandu, le triclosan, est incriminé pour la première fois. Il s'agit d'un antibactérien présent, par exemple, dans une série de dentifrices, ce qui explique que 70 à 100 % des femmes y sont confrontées durant la grossesse et que des troubles apparaissent chez les enfants.

Il s'agit dès lors d'une urgence sanitaire majeure pour l'Europe. Madame la Ministre, comment l'ONE se saisira-t-elle de cette étude? Avez-vous reçu une réponse de Mme De Block à la lettre que vous lui avez envoyée en juillet, dans la foulée d'une question que je vous avais posée? Dans la négative, je vous demande de solliciter une réunion du Comité de concertation pour envisager une action concertée entre les différents niveaux de pouvoir contre ces perturbateurs endocriniens.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Cette problématique nous préoccupe tous. Indépendamment de vos interpellations, par ailleurs fort utiles, elle aurait de toute façon été prise en charge. Elle l'est déjà, de deux manières. Dans le cadre de mes responsabilités, au niveau de l'ONE, nous poursuivons et intensifions l'information, la sensibilisation et la formation, à la fois des travailleurs médico-sociaux et des médecins. Les femmes enceintes et les familles doivent être particulièrement sensibilisées à cette problématique.

Par ailleurs, et vous l'avez rappelé, je n'ai pas manqué d'interpeller ma collègue du gouvernement fédéral, puisque je lui ai écrit dès le mois de juin à ce sujet. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Dans le cadre des réunions intercabinets préparatoires à une future conférence interministérielle (CIM), je ne manquerai pas de l'interpeller à nouveau. J'ai, aujourd'hui, la chance, mais dans le cadre d'une autre fonction, de présider la CIM Santé. J'aurai donc l'occasion, non seulement de l'interpeller à nouveau, mais aussi de contribuer à un ordre du jour utile. Vous ne m'en voudrez pas de donner la priorité à la CIM par rapport au Comité de concertation. C'est d'abord dans ce cadre qu'il est utile d'agir. Toujours est-il que nous sommes bien d'accord sur l'objectif: il est temps d'avancer!

Mme Catherine Moureaux (PS). – Je crains que l'Union européenne ne soit lente. Je crains que le gouvernement fédéral ne soit lent. J'entends que vous prenez vos responsabilités et je vous demande d'aller dans ce sens. À mon avis,

l'organisation rapide d'une CIM Santé dédiée spécifiquement aux perturbateurs endocriniens ne serait, en effet, pas du luxe.

J'ai toutefois une nouvelle proposition à vous faire, Madame la Ministre. Il faudrait intégrer la question les perturbateurs endocriniens dans les critères d'agrément imposés aux crèches. J'ai relu ces critères ainsi que le Code de qualité, mais je n'y trouve que des éléments très secondaires, alors que – vous le savez vous-même puisqu'une série de vidéos à caractère préventif ont été produites – de nombreuses mesures peuvent déjà être prises pour l'environnement, les enfants et les femmes enceintes.

11.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fermeture, sans délai, d'une crèche à Liège»

11.4 Question de Mme Christie Morreale à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des fermetures de crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – «Ce mardi, trente familles apprenaient que la crèche de leur enfant fermerait ce jeudi, et ce pour une durée de deux mois». Ainsi titrait un journal, la semaine dernière.

La raison en est la suivante: l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) jugerait la pédagogie de cette structure inadaptée et non conforme au Code de qualité. La presse évoquait également une problématique liée à un membre du personnel. En outre, j'ai lu des témoignages de parents qui soutenaient cette crèche privée située sur le territoire de la ville de Liège.

Madame la Ministre, l'incompréhension semble générale, raison pour laquelle je vous adresse ces questions. La pédagogie développée dans cette structure est pourtant connue de l'ONE depuis l'ouverture de la crèche, car elle est définie dans le règlement d'ordre intérieur de celle-ci.

Les crèches qui développent une pédagogie alternative doivent-elles se sentir menacées? La position de l'ONE a-t-elle évolué sur ce point?

En outre, le délai de deux jours est extrêmement court et ne permet pas aux parents de trouver une solution pour assurer la garde de leurs enfants. Qu'est-ce qui a été fait pour les encadrer dans cette recherche? N'y avait-il pas d'autre solution que la fermeture pure et simple, comme

l'accompagnement de cette structure par un agent de l'ONE?

Mme Christie Morreale (PS). – Le 25 septembre dernier, certains parents ont reçu un appel leur demandant de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, en raison de la fermeture immédiate de la crèche. Quatre jours auparavant, un courrier les avertissait d'une possible suspension de l'autorisation d'agrément. Rien de bien alarmant donc. Je peux imaginer que si l'ONE prend ce genre de décision, c'est que les faits sont graves, même si certains parents expriment leur incompréhension. D'autres parents ont pris contact avec moi pour m'expliquer que des faits avaient eu lieu précédemment et que des plaintes avaient été déposées, au cours des dernières années.

L'ONE a réuni les parents, quatre jours après cette fermeture, pour les informer que sa décision avait été motivée par un élément déclencheur. C'est en tout cas ce que des parents m'ont rapporté. Certains parents fréquentent la crèche depuis quatre ans et affirment qu'à l'exception du courrier reçu quatre jours avant, ils n'avaient jamais entendu parler de mise en demeure éventuelle, de renforcement ou de supervision, d'où leur grand étonnement.

Pourquoi l'ONE n'aurait-elle pas donné, par souci de transparence, toutes les informations sur les éléments qui se sont succédé? Pourquoi n'aurait-elle pas prévenu les parents au cours des quatre dernières années, si des mises en demeure ont été délivrées? Pourquoi, si l'ONE est partenaire des parents – comme c'est le cas – ne les implique-t-il pas dans les situations d'urgence? Je sais que la situation a déjà beaucoup évolué, notamment grâce au travail de Catherine Moureaux, et que l'ONE progresse dans cette démarche. Mais dans le cas présent, les services de l'ONE se sont contentés de donner une page A4. Or, en pareille situation, il convient peut-être d'assurer un suivi individuel plus intense. D'ailleurs, les parents nous ont écrit une lettre citoyenne qu'ils vous adressent et m'ont demandé de vous la remettre, ce que je fais prestement, Madame la Ministre.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – D'abord, il s'agit d'enfants. Dans ce cas, la prudence est la première des priorités. Ensuite, la crèche en question était sous contrôle et accompagnement de l'ONE depuis janvier 2016. L'inspection de l'ONE a pour mission d'accompagner et de contrôler les milieux d'accueil. À partir du moment où elle constate dans ce cadre que les mesures ne sont pas prises par le milieu d'accueil, son devoir de prudence est de procéder à une fermeture.

Dans ce cas-ci, le 21 septembre, les parents ont reçu un courrier. Le 26 septembre, ils ont reçu un appel individualisé pour leur expliquer la situation et, le 29 septembre, ils ont été conviés à une réunion où, d'après ce qu'il me revient de

l'ensemble de leurs questions ont reçu des réponses. Si je continue à dire qu'il est toujours possible de progresser dans les fonctions d'inspection et d'accompagnement, il importe par ailleurs que cette fonction d'accompagnement s'exerce sans tomber dans le populisme et le populaire. Il incombe à l'ONE de remplir cette mission, dans une relation de confiance avec les pouvoirs organisateurs et les directions des crèches.

Une sorte d'appel populaire semble réclamer que les parents soient informés de tout contact entre l'ONE, l'inspection et l'accompagnement. Or, j'estime qu'il est de notre responsabilité de bien différencier l'information des parents et la sécurité des enfants. Nous ne devons pas confondre ces deux objectifs et nous ériger en tribunal populaire. Je sais pertinemment bien que ce n'est pas ce que vous avez voulu dire, mais cela revient tout de même à cela. Je me suis donc permise de vous répondre sur ce point.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Nous nous accordons tous pour faire d'un accueil de qualité et sécurisé à tous les enfants une priorité. Il était nécessaire de faire la lumière, et vous l'avez faite, sur cette fermeture, afin d'éviter toute spéculation concernant les structures qui développent des pédagogies alternatives. Je vous encourage à mettre en œuvre tous les moyens à votre disposition pour permettre aux familles qui en ont besoin de trouver un nouveau milieu d'accueil.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, votre remarque de préambule m'a semblée assez inconvenante. De plus, je n'ai vu ni simplisme ni populisme dans les témoignages que j'ai reçus des parents. Il y avait de l'émotion et une demande de réponse et d'accompagnement de l'ONE, ainsi qu'un besoin de transparence.

Pour ce type de question, inutile de sombrer dans le populisme ou les attaques stériles. Madame la Ministre, je vous propose d'approfondir cette question lors d'une interpellation en commission. Nous pourrons alors débattre de manière plus détaillée des différents problèmes qui semblent s'être posés dans le cas qui nous occupe.

Notre objectif en tant que députés est de veiller à ce que chaque parent dispose d'un milieu d'accueil et bénéficie du meilleur accompagnement possible en cas de difficulté.

11.5 Question de M. Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Quotas musicaux: cas de la programmation de La Première lors de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Charles Gardier (MR). – Quel plaisir de